

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 juillet 2023
 Délibération n°2

L'An deux mille vingt-trois le vingt juillet à 19h30, le Conseil Municipal
 convoqué le treize juillet s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
 sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - ALPHAND Thierry - VIESSANT Céline - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard – GIRAUD Matthieu

Absents : GRANET Alice - JEANNE Virginie

Procurations : ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - COQUILLAT Catherine à GIRAUD Matthieu - MOUGIN Rémi à VIESSANT Céline - VERNET Laurent à MOSSO Véronique - PRAT Christelle à FISCHER Maryline

Madame VIESSANT Céline a été nommée secrétaire.

OBJET : TARIFS DE LA REDEVANCE POUR L'ACCES AUX INSTALLATIONS ET AUX SERVICES DU SITE NORDIQUE DE VALLOUISE-PELVOUX / SAISON 2023-2024

Comme chaque année, madame le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs de la redevance applicable aux usagers du domaine nordique de Vallouise-Pelvoux pour la saison 2023-2024, sur la base des propositions tarifaires émises par les associations Nordic Alpes du Sud et Nordic En Vallouise, comme suit :

Titres Réciprocitaires France (Nordic France)	
National Adulte Primeur (plus de 16 ans)	200,00 €
National Adulte (plus de 16 ans)	230,00 €
National Jeune Primeur (5 à 15 ans révolus)	70,00 €
National Jeune (5 à 15 ans révolus)	85,00 €
Titres Réciprocitaires Alpes du Sud (Nordic Alpes du Sud)	
Massif Alpes Du Sud Primeur	130,00 €
Massif Alpes Du Sud	180,00 €
Alpes Du Sud Semaine	64,00 €
Alpes Du Sud Semaine Jeune (5 à 15 ans révolus)	40,00 €
Alpes Du Sud Semaine 2 personnes et plus (par personne)	53,00 €
Alpes Du Sud Semaine Jeune 2 personnes et plus (par personne)	28,00 €

Contributions Volontaires Activités Hors Ski	
Contributions Volontaires Activités Hors Ski 1 personne journée	4,00 €
Contributions Volontaires Activités Hors Ski 1 personne semaine	13,00 €
Contributions Volontaires Activités Hors Ski 1 personne saison	39,00 €
Contributions Volontaires Activités Hors Ski 2 personnes journée	6,00 €
Contributions Volontaires Activités Hors Ski 2 personnes semaine	22,00 €
Contributions Volontaires Activités Hors Ski famille journée	7,00 €
Contributions Volontaires Activités Hors Ski famille semaine	26,00 €
Titres Réciprocitaires Nordic en Vallouise / Puy Saint Vincent	
Saison Domaine Primeur	75,00 €
Saison Domaine	112,00 €
Saison Domaine Etudiant ou - 18ans (avec justificatif)	64,00 €
Journée Adulte	13,50 €
Journée Jeune (5 à 15 ans révolus)	7,00 €
3h	10,00 €
2 journées consécutives par personne	22,00 €
3 journées consécutives par personne	32,00 €
Journée 2 adultes et +	11,00 €
Journée 2 jeunes et + (5 à 15 ans révolus)	6,00 €
Tarif Réduit	8,00 €
Journée Tribu (10 pers minimum) par personne	9,00 €
Pass vendu sur piste après contrôle	22,00 €
Journée vendue par les écoles de ski du site	8,50 €
Journée classe de neige / tarif carte Min'o / enfant	4,50 €
Produits Hors Redevance	
Location de Pulka (créneau de 2h sur réservation)	6,00 €
Malette Pédagogique	12,00 €
Adhésion à l'association	10,00 €
Carte RFID	3,00 €
Intervention suite à dégradation des pistes (facturation au responsable identifié)	1 000,00 €

Tarif pour personnes handicapées : Il est égal à celui des valides (gratuité pour 2 accompagnants)

Bénéficiaire d'un tarif préférentiel :

- Les clubs de ski du comité Alpes Provence dans le cadre des accords prévus avec Nordic Alpes du Sud (15 € la saison) ;
- Les structures médico-sociales conventionnées avec Nordic Alpes du Sud.

Sont exonérés de la redevance :

- Les enfants de moins de 5 ans (pas de titre spécifique) ;
- Les enfants de moins de 16 ans scolarisés dans le département pratiquant le ski de fond dans le temps scolaire, ainsi que leurs encadrants (pas de titre spécifique) ;
- Les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % (pas de titre spécifique) ;
- Les personnes de plus de 77 ans sur le domaine de Nordic en Vallouise (journée ou saison) ;
- Les personnels des secours en montagne CRS, PGHM, pompiers dans le cadre de leurs entraînements ;
- Les personnels de la gendarmerie DAG, PSIG, CVM, BMB dans le cadre de leurs entraînements ;
- Le personnel sous contrat des stations de Vallouise - Pelvoux et Puy Saint Vincent, dans le cadre des conventions de secours sur pistes entre les domaines skiables alpins et nordiques ;
- Les titulaires de forfaits ouvrant droit à l'application des tarifs et conditions édités par Nordic Alpes Du Sud et Nordic France ;
- Les titulaires d'un forfait sur le domaine nordique de Puy-St-Vincent, au titre de la réciprocité des forfaits.

Vu la Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et notamment ses articles 81 à 84 ;

Vu l'article L 2333-81 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** l'exposé du Maire ;
- **Adopte** les tarifs de la redevance ski de fond pour la saison 2023-2024, tels qu'exposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.


Le maire
Gaëlle MOREAU

La secrétaire de séance
Céline VIESSANT
